



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 30 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier à 17h05, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rosaria Sarine VELLA, vice-Président.

Présents : Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN, Claude CHALVIN, Monique RAFFORT, Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Christian GUÉNÉ, Christian RIZZARDI.

Procurations : Guy GENET – Président à Rosaria Sarine VELLA – Vice-Présidente.
Claire Domland à Christian Rizzardi

Absentes excusées : Guy GENET

Secrétaire de séance : Sylvia ARNOUX.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 22 janvier 2025

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	11
Procuration :	02
Votants :	13

Votes exprimés

- Votes pour : 12
- Votes contre : /
- Abstention : 1

2025_07_DEL

Objet : Modifications du tableau des emplois du CCAS de VIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 28 novembre 2024 approuvant le tableau des emplois du CCAS,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 janvier 2025,

Considérant le recrutement d'un deuxième animateur jeunesse, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint d'animation,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois du CCAS de Vif comme suit :

- De créer à compter du 1^{er} février 2025 les emplois suivants :

Grade	Nombre de postes	Temps de travail du poste
Adjoint d'Animation	1	35h00

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation la Vice- Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

Tableau des emplois du CCAS

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.